

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 21/06/2024

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 5 et le 18 juin 2024 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- **Plantation et exploitation de vignes en AOC Saint-Joseph sur la commune de Saint-Pierre-de-Boeuf (42)**

Plantation et exploitation d'une vigne en appellation d'origine contrôlée AOC Saint-Joseph par le Domaine Garon, sur un site d'1,8 ha sur les coteaux de la vallée rhodanienne. Un défrichement préalable est nécessaire; il a débuté en 2016 pour un total actuel de 0,92 ha déjà défrichés, 0,64 ha restant à l'étude pour un défrichement en extension.

- **Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Georges-d'Espéranche (38)**

Révision du PLU sur la période 2024-2034 avec un scénario de croissance démographique annuelle moyenne de + 1 %, soit à terme 3920 habitants au moyen de la production de 240 logements. Le rapport prévoit une consommation foncière d'environ 9 ha pour l'habitat et 9 ha pour le développement économique. Cinq OAP à vocation d'habitat et une OAP à vocation économique sont définies, ainsi que des emplacements réservés pour une aire de covoiturage et une extension de collège.

- **Extension des activités d'abattage et de découpe de volailles sur la commune de Grâne (26) (3^e avis)**

Le projet consiste à doubler la quantité de volailles abattues (de 48 tonnes/jour à 100 tonnes/jour) et à augmenter la quantité de volailles découpées (de 48 tonnes/jour à 78 tonnes/jour). Il nécessite une régularisation administrative, le projet ayant été en partie réalisé progressivement depuis 2014. La consommation d'eau est d'environ 105 000 m³ par an dont une partie importante est pompée

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

dans les alluvions de la Drôme. Les rejets transitent par la station communale. Un bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie d'un volume de 1 500 m³ est prévu.

AVIS CONFORME

- **Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Laval-en-Belledonne (38)**

Réponse au recours formé par la commune de Laval-en-Belledonne suite à avis conforme de la MRAe requérant une évaluation environnementale.

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégalement ou par délégation des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégalement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>